N° 184 — 14e Année | CINQ CENTIMES LE NUMERO | (14 Messidor, An 110) | Jeudi 3 Juillet 1902

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

REDACTION : ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon) TOURCOING, rue VERTE, 53

Siège administratif Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS ROUBAIX-TOURCOING Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr. Hors et départements limitrophes Trois mois, 5 francs. — Un an, 20 francs.

PRIX DES ANNONCES : ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne RECLAMES . . . . . 0 fr. 50 — FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 — LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du Journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

LIRE PLUS LOIN :

Un homme broyé à Coutiches

Mauvais joueurs

Après avoir nié longtemps, contre toute évidence, leur défaite aux dernières élections, les cléricaux-nationalistes en sont arrivés à la période des lamentations et des récriminations.

A les entendre, les républicains abusent de leur victoire ; ils ne craignent pas d'accabler et de persécuter les vaincus.

Ceux-ci étaient tout prêts à la réconciliation. Ils ne demandaient qu'à faire la paix avec ces traîtres, ces sans-patrie, ces ennemis de la religion, contre lesquels ils avaient prêché la guerre sainte et mobilisé toutes les forces de la réaction.

Et les implacables vainqueurs refusent d'entendre les appels à la concorde qu'on leur adresse de façon si touchante !...

Y eut-il jamais conduite plus odieuse ?

A ces bons apôtres, si soudainement apaisés, nous nous contenterons de demander ce qui se serait passé s'ils avaient remporté la victoire.

Supposez une majorité cléricale-nationaliste, ou même méliniste, à la Chambre, et dites-nous si l'on parlerait de conciliation et d'apaisement.

Dites-nous le sort qui serait réservé aux fonctionnaires républicains, et ce qu'il adviendrait *de nos lois de défense républicaine* et laïques.

Le ministère Méline ne date pas de si longtemps, et nous savons avec quelle brutalité M. Vel-Durand fut enlevé à la préfecture du Nord et remplacé par M. Laurenceau dont on se rappelle l'œuvre de persécution contre les fonctionnaires sincèrement dévoués à la République.

Et l'époque de l'Ordre Moral n'est pas encore si éloignée que nous ayions perdu le souvenir de la façon dont les gouvernements réactionnaires pratiquent l'apaisement et respectent la liberté quand ils sont au pouvoir.

Les républicains n'ont point l'intention de reprendre à leur compte les mœurs des gouvernements de réaction. Ils ne traqueront pas la presse cléricale-nationaliste ; ne multiplieront pas les procès politiques, ne feront pas régner sur les fonctionnaires trop tièdes un véritable régime de terreur et de suspicion.

Mais, il y a des limites à la longanimité. Sans imposer aux agents des diverses administrations le zèle politique agissant qu'exigeaient les gouvernements réactionnaires, ils ont bien le droit de faire cesser cette anomalie étrange que sous notre régime républicain les faveurs et l'avancement soient le plus souvent réservés à des adversaires plus ou moins déclarés de nos idées et de nos institutions.

Sans procéder à de véritables hécatombes de préfets et de sous-préfets, comme firent les ministres de Broglie et de Fourton au lendemain du 16 Mai, le ministère radical peut bien se permettre de rendre à la vie privée quelques-uns des représentants les plus notoires et les plus actifs de la politique méliniste d'alliance et de compromission avec la réaction.

Et il n'est pas exagéré non plus de mettre un terme aux pratiques en usage dans nos administrations, où les députés, conseillers généraux et autres élus adversaires du gouvernement ont continué d'avoir leurs grandes et leurs petites entrées et d'exercer une influence plus puissante que les élus républicains.

Il faut en finir avec ce jeu de dupes que la République a toujours joué ; et ils ont vraiment la partie trop belle ces ministres et clériceaux qui se donnent le rôle *facile de critiquer le gouvernement tout* en bénéficiant pour leur clientèle électorale des faveurs et des avantages que celui-ci peut accorder.

Qu'ils aient le courage de leur opposition, qu'ils n'encombrent plus de leurs personnes les ministères, les préfectures et les administrations, et qu'ils n'y aient d'autre accès que celui de tout le monde. La situation sera ainsi nette, claire et loyale.

Quant aux persécutions contre la religion, qui font si fort gémir la *Dépêche* et la *Croix*, où les voit-on ?

Le ministre de l'Intérieur a donné l'ordre de fermer un certain nombre d'établissements congréganistes ouverts contrairement aux prescriptions de la loi sur les associations. C'est là, purement et simplement, l'application de la loi et les cléricaux finiront peut-être un jour par comprendre qu'ils doivent obéir à la loi comme les autres citoyens.

Ils l'espèce, comme on dit au Palais, la loi prescrivait aux congréganistes qui voulaient ouvrir des établissements, d'en demander l'autorisation. Rien ne dit qu'elle leur eût été refusée. Ils ont préféré passer outre et s'abstenir de la demande légale : ne devaient-ils pas s'attendre à la mesure prise contre eux aujourd'hui.

La suppression de traitement infligée à un certain nombre de membres du clergé séculier n'a pas davantage le caractère de guerre à la religion que voudraient lui prêter la presse cléricale-nationaliste. Cette peine disciplinaire a été appliquée maintes fois par les ministères les plus modérés eux-mêmes. C'est la seule qui soit à la disposition du gouvernement pour réprimer les écarts des prêtres turbulents et insubordonnés, et si elle n'existait pas, on serait obligé de donner à l'autorité civile d'autres armes encore plus efficaces.

Il faut, en effet, que le clergé choisisse : ou qu'il reprenne sa liberté par la dénonciation du Concordat et la suppression du budget des cultes, ou que ses membres qui, par l'autorité qu'ils exercent, par la protection dont les couvrent nos lois, par les multiples avantages qui leur sont accordés, sont de véritables fonctionnaires, observent vis-à-vis du gouvernement légal du pays le respect et l'obéissance imposés aux autres fonctionnaires civils ou militaires.

La prétention d'un trop grand nombre de ses membres de s'affranchir de tous devoirs vis-à-vis du pouvoir civil est inouïe, et on ne peut tolérer plus longtemps la conduite de ces prêtres fin-de-siècle qui font de la politique leur principale occupation, sont des agents forcenés de réaction, et se servent des églises que la République met à leur disposition pour prêcher la guerre contre les républicains et contre le gouvernement.

Ces actes intolérables ont été plus nombreux que jamais au cours des dernières élections, et c'est pourquoi le ministre des cultes devra infliger un nombre exceptionnel de peines disciplinaires.

Mais, encore une fois, la religion n'est pas ici en cause. La preuve en est que plusieurs évêques sont d'accord avec le gouvernement pour blâmer l'attitude des prêtres politiciens et révoltés.

Les républicains, victorieux, se contentent de donner à leur victoire les sanctions nécessaires. Ils le feront avec *prudence et modération, mais avec fermeté.*

Et les bruyantes récriminations des cléricaux-nationalistes, mauvais joueurs, ne les arrêteront point.

Nos adversaires n'ont reculé devant aucun moyen pour nous combattre. Ils devaient bien s'attendre aux représailles.

Ils ont perdu : qu'ils payent !

Georges ROBERT.

On dit...

Américanisme.

Un monsieur se présentait récemment dans les bureaux d'un journal américain pour faire une réclamation. Introduit près du rédacteur en chef :

— Monsieur, lui dit-il, j'apprends par votre respectable journal que je viens de mourir.

— Si c'est mon journal qui l'annonce, répond le rédacteur avec une certaine hauteur, le fait est vrai.

— Mais je vous affirme que non, puisque me voilà devant vous, bien en vie. Aussi j'attends de votre journal une rectification.

— Impossible, monsieur. Nous ne corrigeons jamais une ligne qui a paru dans notre journal.

— Comédiant !...

— Pour arranger les choses, conclut le rédacteur en chef, et pour vous montrer que je n'y mets pas de mauvaise volonté, je mettrai votre nom demain dans la liste des naissances.

On ne sait si ce personnage, mort sans le savoir, a été bien enchanté de renaître malgré lui.

Coin des Poètes

SEPTENTRIONAUX

ROBES CLAIRES

Les étoffes lourdes, enfin,
Les étoffes lourdes et sombres,
Devant le tissu souple et fin,
Viennent de fuir, massives ombres !

Ces dames vont, trottant menu,
Dans leurs lumineuses toilettes,
Souriantes, visage à nu,
Veut des hermétiques voilettes.

L'œil a l'aise sur les contours
Sous l'étoffe qui les dessine,
Et dans ses rayonnants atours,
Mieux encore la belle assassine.

Nargue aux pessimistes défunts,
Arrière les vertus moroses !
La chair en fleur a des parfums
Qui vous grisent mieux que les roses.

La femme, dans ses atours clairs,
Semble un peu de soleil qui passe ;
Son regard a de doux éclairs
Et le cœur, foudroyé, trépasse...

Complices des cieux en gaîté,
Ou l'autan a tu ses colères,
Qui pourra compter, en été,
Vos promesses, ô robes claires !

UAINSWYNE.

Nos Dépêches

Parfil télégraphique et téléphonique

Conseil des Ministres

Paris, 1er juillet. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

Le nouveau gouverneur général de l'Indo-Chine

Le Conseil a désigné le nouveau gouverneur général de l'Indo-Chine. Son choix n'est porté sur M. Beau, ministre de France à Pékin.

Le successeur de M. Beau à Pékin sera nommé ultérieurement.

Les Interpellations

Les ministres se sont ensuite entretenus des interpellations déposées au Sénat et à la *Chambre*.

Le président du Conseil et le ministre de la justice ont fait connaître le sens des déclarations qu'ils feront en réponse à ces interpellations.

Mouvement judiciaire

Enfin, le garde des sceaux a soumis à la signature du Président de la République un mouvement judiciaire concernant l'Algérie.

Informations parlementaires

Le comité exécutif radical-socialiste

Paris, 1er juillet. — Les délégués du comité exécutif du parti radical et radical-socialiste se rendront ce matin auprès du président du conseil pour appeler son attention sur l'attitude de certains fonctionnaires qui, au cours de la dernière période électorale ont combattu les candidats républicains.

Les délégués insisteront auprès de M. Combes pour que le prochain mouvement administratif actuellement en préparation indique d'une façon non équivoque l'intention du gouvernement d'exiger des fonctionnaires un dévouement absolu à la République.

La délégation se composera de MM. Delpouch, Perraud, sénateurs ; Maurice Faure, Maujan, Gouzy, Hubbard, Rémi Renoult, Rabier, Baudon, Bouquiere, Girou, députés ; Bonnet, secrétaire ; Georges Lefèvre, membre du comité.

Le groupe socialiste parlementaire

Paris, 1er juillet. — On nous communique le procès-verbal suivant :

Le groupe socialiste s'est réuni sous la présidence de M. Coillard, député du Rhône.

Il a constitué un bureau de roulement pour les conférences de propagande jusqu'au mois de janvier.

Chaque semaine, deux députés du groupe se tiendront à la disposition des fédérations.

Il a ensuite discuté les modifications à apporter au règlement de la Chambre présentées par les délégués des groupes de gauche. Le groupe socialiste a délégué-ou réserver une séance pour la discussion de ces modifications. Cette séance a été fixée à vendredi prochain. Enfin le groupe a reçu les comptes de son ancien trésorier, M. Renou. Sur la proposition du citoyen Davezac, il a voté d'ordre du jour suivant : « Le groupe socialiste prend occasion de la discussion du citoyen Renou, comme secrétaire du groupe pour le remercier du concours dévoué qu'il lui a donné de 1893 à 1902 et lui envoyer l'expression de toutes ses sympathies. »

DANS LES BUREAUX

La vérification des pouvoirs

Le Te bureau a conclu à l'annulation des opérations électorales dans la circonscription de Senlis, où M. Audiger, progressiste a été élu contre M. Cauquinet, radical-socialiste, député sortant.

M. Magniaudé a été chargé du rapport.

La Chambre

Séance du 1er juillet

La séance est ouverte à 2 h. 15 sous la présidence de M. Bourgeois.

Il n'y a pas des députés présents. Le procès-verbal de la séance de samedi est adopté sans observations.

L'ordre du jour appelle le 2e tour de scrutin pour la nomination de deux membres de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et des dépôts et consignations.

M. Bourgeois procède au tirage au sort des scrutateurs et le scrutin est ouvert.

Il est clos à 2 h. 30. Le *quorum* n'est pas atteint.

M. Bourgeois propose de suspendre la séance pendant six minutes, puis de procéder à un 3e tour. Cette fois le *quorum* ne sera pas nécessaire.

La séance est suspendue.

DEUXIÈME SÉANCE

Elle est reprise à 3 heures et l'on procède à un autre tour de scrutin qui est clos à 3 heures 1/2. Le résultat proclamé ultérieurement est le suivant :

Sont élus : MM. d'Iriart d'Etchepare, avec 408 voix ; et Siegfried, avec 404 voix.

On vote ensuite le scrutin pour la nomination de deux membres de la Commission de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

Le scrutin est clos à 4 heures. Le *quorum* n'étant pas atteint, il sera procédé à un deuxième tour à une séance ultérieure et la séance est levée.

TROISIÈME SÉANCE

Elle est reprise à 4 heures 1/4. Le scrutin est de nouveau ouvert. Le résultat en sera proclamé à une prochaine séance.

M. Combes dépose un projet de loi relatif à la convention du gaz de la Ville de Paris.

L'AMNISTIE

en faveur de Déroulède et Habert

M. Gauthier (de Clagny) monte à la tribune pour déposer une proposition de loi sur l'amnistie.

L'orateur après avoir donné lecture de l'exposé des motifs qui vous ont conduites de la Haute Cour dit que son but est de faire ouvrir les portes de la prison aux exilés avec qui il est lié d'une amitié étroite.

Il demande au gouvernement de laisser à la Chambre toute sa liberté et rappelle les paroles du Président de la République qui recommandait la union et la concorde...

A gauche. — Notre républicaine !

La gauche accueille les objurgations du député nationaliste avec une indifférence parfaite ; tandis que la droite et une partie du centre feignent de l'applaudir bruyamment, mais sans conviction. On sait trop bien comment les réactionnaires et nationalistes comprennent et pratiquent l'apaisement.

M. Gauthier (de Clagny). — M. Combes doit se rappeler que lorsqu'il faisait partie du cabinet Bourgeois, nous votions pour lui, Marcel Habert et moi.

M. Baudry d'Asson. — Vous en avez été bien récompensé ! (Rires).

M. Gauthier (de Clagny). — Et vous disiez : notre majorité n'est pas forte, mais elle est exclusivement républicaine. Quand nous fûmes minorité, sous le ministère Méline, nous étions avec vous et vous disiez : notre minorité est exclusivement républicaine.

M. Gauthier continue un moment encore sur ce ton cherchant à faire rire la Chambre faute de pouvoir l'intéresser. Ses plaisanteries ne font aucune impression même sur ses amis.

Il conclut en disant que le projet de loi relatif de pacification qu'il a déposé sa proposition et que la Chambre tiendra à ne pas la repousser.

Déclaration de M. Combes

M. Combes, président du Conseil, monte à la tribune pour faire une courte déclaration.

Je ne puis le sur dire, commence-t-il, les règles de la justice et du droit ont été violées par la Haute-Cour. (Vifs applaudissements à gauche. — A droite, on hurle).

M. Lasies. — Très bien, les révolutionnaires !

M. Combes. — La révision des condamnés au lendemain des élections générales qui ont vivement agité le pays contrait provoquer des mouvements tumultueux. (Très bien à gauche).

Des condamnés n'ont jamais désarmé (Mouv. divers). Dans ces conditions, le gouvernement ne peut accepter l'urgence, d'autant que l'initiative d'une telle mesure ne peut appartenir qu'au gouvernement (Très bien à gauche).

Intervention de M. Lepelletier

L'affaire est entendue et M. Lepelletier, l'ami républicain, aujourd'hui tombé dans le nationalisme, tente vainement de venir donner au débat quelque animation.

Il affirme qu'il est très républicain et, ajoute-t-il, quand M. Combes prétend que la rentrée des exilés forait courir des grands dangers à la République, il manifeste peu de confiance dans la solidité du régime et dans la fidélité de sa propre majorité.

A gauche. — Le clérical.

M. Baudry d'Asson. — A la porte, les étrangleurs ! (Rires et bruit.)

La clôture n'est pas prononcée.

Encore Gauthier f

M. Gauthier en profite pour remonter à la tribune et hurmoyer un peu, cette fois, sur le masque de générosité de la gauche et l'étroitesse de la politique du gouvernement qui lui retirera la concours de tous ses adversaires d'aujourd'hui.

Cette menace fait sourire la gauche qui n'a jamais escompté le concours des nationalistes pour accomplir son œuvre.

Ne soyez pas impitoyables, termine M. Gauthier, pour des ennemis vaincus (*Mouvements divers*).

Déclarations diverses

Quelques orateurs, avant qu'on passe au vote, viennent prononcer de courtes déclarations.

M. Boussard dit qu'il votera contre l'urgence pour ne pas introduire dans la politique les deux torpilles qui ont nom Déroulède et Marcel Habert (Rire) qui nourrissent faire concurrence à celles du ministre de la marine (Rires).

Voilà pourquoi je ne refuse à voter la clémence d'Angoulême (Rire général).

M. Bepmale. — On parle d'amnistement et de conciliation. Jamais ! Jamais ! ... (Bruit — Protestations à droite et au centre. Applaudissements à gauche et à droite l'apaisement n'est pas possible (Très bien, très bien à gauche).

Rejet de l'urgence

Le président met aux voix l'urgence qui est repoussée par 332 voix contre 169.

A gauche on applaudit. Le centre reste immobile et à droite on simule une grande indignation qui n'émeut personne.

M. Tournade. — Voilà votre générosité. Nous ne l'oublierons pas (Bruit à gauche).

Autres propositions

Le président annonce qu'il a reçu d'autres propositions de MM. Coutant et Lasies sur l'amnistie.

Elles sont renvoyées à la commission.

M. Lasies. — Il sera entendu que vous chasserez les mêmes citoyens et que les grands voleurs resteront impunis.

M. Audigier vient ensuite protester contre la façon dont son élection a été examinée par le 7e bureau. Il n'y avait, dit-il, que 13 membres sur 52.

Puis la séance est levée à 6 heures 50. Séance jeudi.

SÉNAT

Séance du 1er juillet

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Fallières.

Le président prononce l'éloge funèbre de M. Abeille, sénateur de la Haute-Garonne, et se fait l'interprète des regrets du Sénat.

LA LOI DE DEUX ANS

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur la réduction du service militaire à deux ans.

M. le Président met en discussion le contre-projet de M. de Trévenedo tendant à réduire progressivement jusqu'à une année le temps d'incorporation pour les dispensés.

M. de Trévenedo a la parole.

L'orateur dit qu'il n'est pas partisan du service d'un an par et simple et pense en revoir les lois antérieures.

La loi de 1872 donnait le nombre et la qualité ; la loi de 1889 est plus défavorable, mais il n'est pas opportun d'y toucher après une période de troubles.

Le projet de l'orateur revisait la loi de 1872 avec cette différence que les soldats de 5 ans seront des volontaires, et non plus désignés par le sort (Très bien à droite).

Il faut réserver à ces volontaires tous les emplois civils et non pas seulement quelques-uns (Très bien à droite).

Il faut ajouter à cet appât de fonction publique une prime en argent, complément de la subvention donnée aux engagés (Très bien à droite).

Il demande ensuite que tout en conservant la loi de 1889, on s'achemine progressivement vers le service d'un an en supprimant les dispenses du service.

Il demande au gouvernement de laisser à la Chambre toute sa liberté et rappelle les paroles du Président de la République qui recommandait la union et la concorde...

A gauche. — Notre républicain !

La gauche accueille les objurgations du député nationaliste avec une indifférence parfaite ; tandis que la droite et une partie du centre feignent de l'applaudir bruyamment, mais sans conviction. On sait trop bien comment les réactionnaires et nationalistes comprennent et pratiquent l'apaisement.

M. Gauthier (de Clagny). — M. Combes doit se rappeler que lorsqu'il faisait partie du cabinet Bourgeois, nous votions pour lui, Marcel Habert et moi.

M. Baudry d'Asson. — Vous en avez été bien récompensé ! (Rires).

M. Gauthier (de Clagny). — Et vous disiez : notre majorité n'est pas forte, mais elle est exclusivement républicaine. Quand nous fûmes minorité, sous le ministère Méline, nous étions avec vous et vous disiez : notre minorité est exclusivement républicaine.

M. Gauthier continue un moment encore sur ce ton cherchant à faire rire la Chambre faute de pouvoir l'intéresser. Ses plaisanteries ne font aucune impression même sur ses amis.

Il conclut en disant que le projet de loi relatif de pacification qu'il a déposé sa proposition et que la Chambre tiendra à ne pas la repousser.

Déclaration de M. Combes

M. Combes, président du Conseil, monte à la tribune pour faire une courte déclaration.

Je ne puis le sur dire, commence-t-il, les règles de la justice et du droit ont été violées par la Haute-Cour. (Vifs applaudissements à gauche. — A droite, on hurle).

M. Lasies. — Très bien, les révolutionnaires !

M. Combes. — La révision des condamnés au lendemain des élections générales qui ont vivement agité le pays contrait provoquer des mouvements tumultueux. (Très bien à gauche).

Des condamnés n'ont jamais désarmé (Mouv. divers). Dans ces conditions, le gouvernement ne peut accepter l'urgence, d'autant que l'initiative d'une telle mesure ne peut appartenir qu'au gouvernement (Très bien à gauche).

Intervention de M. Lepelletier

L'affaire est entendue et M. Lepelletier, l'ami républicain, aujourd'hui tombé dans le nationalisme, tente vainement de venir donner au débat quelque animation.

Il affirme qu'il est très républicain et, ajoute-t-il, quand M. Combes prétend que la rentrée des exilés ferait courir des grands dangers à la République, il manifeste peu de confiance dans la solidité du régime et dans la fidélité de sa propre majorité.

A gauche. — Le clérical.

M. Baudry d'Asson. — A la porte, les étrangleurs ! (Rires et bruit.)

La clôture n'est pas prononcée.

Encore Gauthier f

M. Gauthier en profite pour remonter à la tribune et hurmoyer un peu, cette fois, sur le masque de générosité de la gauche et l'étroitesse de la politique du gouvernement qui lui retirera la concours de tous ses adversaires d'aujourd'hui.

Cette menace fait sourire la gauche qui n'a jamais escompté le concours des nationalistes pour accomplir son œuvre.

Ne soyez pas impitoyables, termine M. Gauthier, pour des ennemis vaincus (*Mouvements divers*).

Déclarations diverses

Quelques orateurs, avant qu'on passe au vote, viennent prononcer de courtes déclarations.

M. Boussard dit qu'il votera contre l'urgence pour ne pas introduire dans la politique les deux torpilles qui ont nom Déroulède et Marcel Habert (Rire) qui nourrissent faire concurrence à celles du ministre de la marine (Rires).

Voilà pourquoi je ne refuse à voter la clémence d'Angoulême (Rire général).

M. Bepmale. — On parle d'amnistement et de conciliation. Jamais ! Jamais ! ... (Bruit — Protestations à droite et au centre. Applaudissements à gauche et à droite l'apaisement n'est pas possible (Très bien, très bien à gauche).

Rejet de l'urgence

Le président met aux voix l'urgence qui est repoussée par 332 voix contre 169.

A gauche on applaudit. Le centre reste immobile et à droite on simule une grande indignation qui n'émeut personne.

M. Tournade. — Voilà votre générosité. Nous ne l'oublierons pas (Bruit à gauche).

Autres propositions

Le président annonce qu'il a reçu d'autres propositions de MM. Coutant et Lasies sur l'amnistie.

Elles sont renvoyées à la commission.

M. Lasies. — Il sera entendu que vous chasserez les mêmes citoyens et que les grands voleurs resteront impunis.

M. Audigier vient ensuite protester contre la façon dont son élection a été examinée par le 7e bureau. Il n'y avait, dit-il, que 13 membres sur 52.

Puis la séance est levée à 6 heures 50. Séance jeudi.

SÉNAT

Séance du 1er juillet

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Fallières.

Le président prononce l'éloge funèbre de M. Abeille, sénateur de la Haute-Garonne, et se fait l'interprète des regrets du Sénat.

LA LOI DE DEUX ANS

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur la réduction du service militaire à deux ans.

M. le Président met en discussion le contre-projet de M. de Trévenedo tendant à réduire progressivement jusqu'à une année le temps d'incorporation pour les dispensés.

M. de Trévenedo a la parole.

L'orateur dit qu'il n'est pas partisan du service d'un an par et simple et pense en revoir les lois antérieures.

La loi de 1872 donnait le nombre et la qualité ; la loi de 1889 est plus défavorable, mais il n'est pas opportun d'y toucher après une période de troubles.

Le projet de l'orateur revisait la loi de 1872 avec cette différence que les soldats de 5 ans seront des volontaires, et non plus désignés par le sort (Très bien à droite).

Il faut réserver à ces volontaires tous les emplois civils et non pas seulement quelques-uns (Très bien à droite).

Il faut ajouter à cet appât de fonction publique une prime en argent, complément de la subvention donnée aux engagés (Très bien à droite).

Il demande ensuite que tout en conservant la loi de 1889, on s'achemine progressivement vers le service d'un an en supprimant les dispenses du service.

Il demande au gouvernement de laisser à la Chambre toute sa liberté et rappelle les paroles du Président de la République qui recommandait la union et la concorde...

A gauche. — Notre républicain !

La gauche accueille les objurgations du député nationaliste avec une indifférence parfaite ; tandis que la droite et une partie du centre feignent de l'applaudir bruyamment, mais sans conviction. On sait trop bien comment les réactionnaires et nationalistes comprennent et pratiquent l'apaisement.

M. Gauthier (de Clagny). — M. Combes doit se rappeler que lorsqu'il faisait partie du cabinet Bourgeois, nous votions pour lui, Marcel Habert et moi.

M. Baudry d'Asson. — Vous en avez été bien récompensé ! (Rires).

M. Gauthier (de Clagny). — Et vous disiez : notre majorité n'est pas forte, mais elle est exclusivement républicaine. Quand nous fûmes minorité, sous le ministère Méline, nous étions avec vous et vous disiez : notre minorité est exclusivement républicaine.

M. Gauthier continue un moment encore sur ce ton cherchant à faire rire la Chambre faute de pouvoir l'intéresser. Ses plaisanteries ne font aucune impression même sur ses amis.

Il conclut en disant que le projet de loi relatif de pacification qu'il a déposé sa proposition et que la Chambre tiendra à ne pas la repousser.

Déclaration de M. Combes

M. Combes, président du Conseil, monte à la tribune pour faire une courte déclaration.

Je ne puis le sur dire, commence-t-il, les règles de la justice et du droit ont été violées par la Haute-Cour. (Vifs applaudissements à gauche. — A droite, on hurle).

M. Lasies. — Très bien, les révolutionnaires !

M. Combes. — La révision des condamnés au lendemain des élections générales qui ont vivement agité le pays contrait provoquer des mouvements tumultueux. (Très bien à gauche).

Des condamnés n'ont jamais désarmé (Mouv. divers). Dans ces conditions, le gouvernement ne peut accepter l'urgence, d'autant que l'initiative d'une telle mesure ne peut appartenir qu'au gouvernement (Très bien à gauche).

Intervention de M. Lepelletier

L'affaire est entendue et M. Lepelletier, l'ami républicain, aujourd'hui tombé dans le nationalisme, tente vainement de venir donner au débat quelque animation.

Il affirme qu'il est très républicain et, ajoute-t-il, quand M. Combes prétend que la rentrée des exilés ferait courir des grands dangers à la République, il manifeste peu de confiance dans la solidité du régime et dans la fidélité de sa propre majorité.

A gauche. — Le clérical.

M. Baudry d'Asson. — A la porte, les étrangleurs ! (Rires et bruit.)

La clôture n'est pas prononcée.

Encore Gauthier f

M. Gauthier en profite pour remonter à la tribune et hurmoyer un peu, cette fois, sur le masque de générosité de la gauche et l'étroitesse de la politique du gouvernement qui lui retirera la concours de tous ses adversaires d'aujourd'hui.

Cette menace fait sourire la gauche qui n'a jamais escompté le concours des nationalistes pour accomplir son œuvre.

Ne soyez pas impitoyables, termine M. Gauthier, pour des ennemis vaincus (*Mouvements divers*).

Déclarations diverses

Quelques orateurs, avant qu'on passe au vote, viennent prononcer de courtes déclarations.

M. Boussard dit qu'il votera contre l'urgence pour ne pas introduire dans la politique les deux torpilles qui ont nom Déroulède et Marcel Habert (Rire) qui nourrissent faire concurrence à celles du ministre de la marine (Rires).

Voilà pourquoi je ne refuse à voter la clémence d'Angoulême (Rire général).

M. Bepmale. — On parle d'amnistement et de conciliation. Jamais ! Jamais ! ... (Bruit — Protestations à droite et au centre. Applaudissements à gauche et à droite l'apaisement n'est pas possible (Très bien, très bien à gauche).

Rejet de l'urgence

Le président met aux voix l'urgence qui est repoussée par 332 voix contre 169.

A gauche on applaudit. Le centre reste immobile et à droite on simule une grande indignation qui n'émeut personne.

M. Tournade. — Voilà votre générosité. Nous ne l'oublierons pas (Bruit à gauche).

Autres propositions

Le président annonce qu'il a reçu d'autres propositions de MM. Coutant et Lasies sur l'amnistie.

Elles sont renvoyées à la commission.

M. Lasies. — Il sera entendu que vous chasserez les mêmes citoyens et que les grands voleurs resteront impunis.

M. Audigier vient ensuite protester contre la façon dont son élection a été examinée par le 7e bureau. Il n'y avait, dit-il, que 13 membres sur 52.

Puis la séance est levée à 6 heures 50. Séance jeudi.

LA MEUNERIE FRANÇAISE

Congrès de la Meunerie — Les marchés à terme — La situation de la récolte

Paris 1er juillet. — Le Congrès de la Meunerie s'est ouvert hier à Paris.

La séance était présidée par M. Moulin, de Marseille, président, assisté de MM. Charonnat, de Pateaux ; Adrien-Didion, de Nancy ; Champ-Savoye, de Lyon ; Dumas, de l'Isle-sur-Sorgue ; Fauroux, de Toulouse ; Latouche, de Nerac ; Laurent, de Rouen ; Schotsmans, de Don ; Trouhat, de Dijon, vice-présidents, et Cornu, secrétaire général de l'Association nationale de la meunerie.

Après un discours de bienvenue adressé aux congressistes par M. Moulin, l'assemblée a fixé l'ordre du jour des séances, puis a commencé la discussion générale sur les questions du programme.

M. Girault, sénateur du Cher, blâme les marchés à livrer, et les meuniers sérieux ne peuvent pas vendre plus de quinze mois à l'avance ; mais c'est la meunerie qui est coupable d'agir ainsi.

Il est opposé aux trusts et à la Bourse de commerce qui peut s'occuper de toutes les marchandises, sauf du blé et de la farine, et il est d'avis qu'il faut adresser aux pouvoirs publics pour résoudre la question.

M. Vincienne croit que les meuniers sont trop indépendants pour former un trust. Il reproche au marché de Paris de faire toujours de la baisse.

Depuis 1898, les meuniers sont devenus discoureurs du marché de Paris et ils ont corrigé certains défauts. Mais il y a quelques abus à faire disparaître. Entre autres, il faut faire supprimer tout ce qui est de la spéculation pure et surtout les unpôtés à primes. On ne peut pas empêcher deux négociants de faire des affaires à primes, mais il faut en supprimer la cote dans les journaux spéciaux et en faire disparaître le règlement dans les statuts du marché des farineurs.

C'est là le plus grand reproche que l'on puisse faire au marché de Paris. L'orateur estime que moins les marchés à livrer seront longs, plus ils seront avantageux pour la meunerie et qu'il faut régulariser le marché de Paris afin qu'il n'influence pas les cours sur les marchés de province. Demander l'abolition de la Bourse de commerce aux pouvoirs publics, c'est aller au-devant d'un échec. Il rappelle les projets Dron et Honoré Leygues, qui demandaient un impôt sur les marchés à terme. Mais il craint que, comme il est impossible de faire la démarcation entre les affaires à terme et à livrer, toutes les transactions ne soient imposées et les meuniers soumis à de nouveaux droits qu'ils ne se sont pas de payer.

M. Vincienne s'oppose de toutes ses forces à l'ingérence des pouvoirs publics dans la réglementation des affaires à terme.

Il suffit à son avis que les meuniers qui sont électeurs sur le marché de Paris demandent les modifications auxquelles ils ont droit. Mais si un marché devait disparaître, ce serait plutôt celui des blés qui est de moins en moins utile. Il est logique d'envoyer les produits de la fabrication dans une ville qui consomme, autant il est peu logique d'y envoyer du blé.

Le blé serait plus à sa place chez les cultivateurs que dans les magasins de Paris.

M. Vincienne, parlant de la situation commerciale, dit que le marché du produit en ce moment prévient plus du manque de marchandises que de l'influence du marché de Paris, et cette hausse masque la situation crée à la meunerie par la suppression de l'admission temporaire, qui n'a plus ainsi de débouché pour ses exportations.

Il supplie la meunerie d'observer le *statu quo* en ce qui concerne le marché de Paris, et si on veut absolument supprimer quelque chose qu'on supprime le marché des blés mais que l'on conserve celui des farines.

Dans tous les cas, il faut faire cesser les affaires à primes et en supprimer la publicité des cours.

M. le sénateur Girault revient sur les dangers de la Bourse de commerce, où les grosses maisons font comme elles veulent le hausse ou la baisse.

M. Millot, meunier à St-Quentin, demande également la suppression du marché des blés et le maintien du marché des farines-fleurs.

M. Cornu, secrétaire-général, donne lecture d'un rapport sur la situation de la récolte. En voici la conclusion :

« De l'ensemble des renseignements ils se dégagé cet fait, généralement, la récolte a perdu l'avance de 48 jours, qu'elle avait à un certain moment, et que, d'une façon non moins générale, elle a perdu le peu près le même temps sur l'époque normale.

« Partout enfin, les résultats qui peuvent être considérés comme devant être excellents à de rares exceptions près, peuvent varier à l'heure actuelle du tout au tout, soit que la température ait détruit ce qui leur bien préparé, soit qu'au contraire elle fasse donner le maximum aux conditions remarquables dans lesquelles le blé s'est trouvé, malgré la fréquence des intempéries.

« Si l'on déduit de ces données analyses ce qui semble possible, c'est que le rendement indiqué, paraissant actuellement pouvoir atteindre de 12 à 13 millions d'hectolitres de plus que l'année dernière, est capable de s'élever davantage.

« En nous se tenant au premier chiffre, les besoins pour l'année prochaine se trouveraient assurés d'après ces chiffres officiels de l'exportation de 1901, et dépassés d'après ceux de l'Association nationale de la meunerie française.

« La récolte pourrait s'élever, dans l'hypothèse la moins favorable, à 123 millions d'hectolitres.

« Quant aux réserves, elles seront au maximum des plus réduites, sans être toutefois épuisées ».

Les Congrégations et la Loi

L'application du décret du 27 juin se poursuit dans les départements.

Bergerac, 1er juillet. — Hier, le commissaire de police de Bergerac a procédé à Blurmont-de-Beauregard, au licenciement des sœurs de la doctrine chrétienne de Bordeaux et à l'appposition des scellés sur l'immeuble qui avaient lieu les classes. L'opération n'a donné lieu à aucun incident.

Le Mans, 1er juillet. — L'école de Longnes, tenue par des sœurs, a été fermée comme celle de Saint-le-Philippe.

Montauban, 1er juillet (par dépêche). — Dimanche, préfet du Tarn-et-Garonne, accompagné du commissaire spécial Dirus, s'est rendu dans la commune de Castanet et a procédé à la fermeture de l'école des Dominicaines de Notre-Dame du Rosaire de Montelis, récemment ouverte.

A L'ÉTRANGER

La sante d'Edouard VII

L'amélioration persiste

Londres, 1er juillet. — Voici le bulletin officiel de *dix heures du matin* :

« Le Roi a passé une excellente nuit. Ses forces ont augmenté et il a fait des progrès substantiels sous tous les rapports.

» Signé : *Treves, Laking, Barlow.* »

Le correspondant du *Figaro* à Londres a vu un médecin qui a déclaré que Sa Majesté devrait rester encore trois semaines dans son lit ou sur un sofa. Après quoi le Roi pourra commencer à reprendre la liberté de ses mouvements et un semaine après, il partira pour Cowes. Le même correspondant dit pouvoir affirmer de la façon la plus catégorique, que le couronnement aura lieu au début de l'automne, le Roi étant très opposé à l'ajournement de la cérémonie à l'année prochaine.

D'autre part, d'après des renseignements recueillis à des sources très sûres, le Roi savait à quoi s'en tenir sur la gravité de son mal, et la nécessité de l'opération huit jours avant le couronnement. Ses médecins ne lui avaient rien caché. Il les aurait suppliés de ne rien dire, espérant toujours tenir jusqu'au 26, date du couronnement, et de ne se faire opérer qu'immédiatement après, afin de ne pas priver son peuple de ces réjouissances.

Dernière Heure

Les quatre contributions

Paris, 1er juillet. — La commission des crédits avait à prendre une décision, elle a résolu d'entendre demain après-midi, les ministres de la guerre et des finances ; mais elle a déjà décidé que pour trouver la solution